



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 mars 2019

Objet de la délibération

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 BUDGET VILLE

Le vingt huit mars deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Claudine CORPART à Frédéric TOUSSAINT, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Xavier POUREAU à Stéphanie LETELLIER, Marc LE BOUHART à Pascal LE LIBOUX, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur FALQUERHO Thierry** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.03.012

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 BUDGET VILLE

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Il y a lieu d'apporter des modifications au budget primitif adopté le 28 février dernier. Pour rappel, contrairement aux années passées, les résultats de l'exercice passé ont été repris dès le budget primitif.

Le Budget supplémentaire s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	72 820,00	39 168,00	111 988,00
Recettes	72 820,00	39 168,00	111 988,00

Les ajustements suivants sont pris en compte dans le budget supplémentaire :

Concernant la section d'investissement:

- la subvention de 27 721 € accordée par Lorient Agglomération dans le cadre de la politique cyclable.
- le transfert de 15 000 € de travaux d'accessibilité du domaine public vers des travaux en régie.
- le transfert équilibré en dépenses et en recettes de 79 000 € de crédit d'étude vers les comptes de travaux pour permettre la prise en compte dans l'inventaire des immobilisations de la Ville.
- un virement de la section de fonctionnement de 39 216 €.

La section d'investissement est équilibrée par une diminution du recours à l'emprunt de 73 117 € par rapport au montant inscrit au budget primitif.

La section de fonctionnement prend en compte des éléments transmis par les services de l'Etat : bases d'imposition, compensation de la fiscalité, un produit exceptionnel de 20 071 € (don) et divers ajustements de comptes.

La section de fonctionnement est équilibrée par un virement à la section d'investissement de 39 216 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu L'avis favorable du Bureau Municipal le 4 mars 2019,

Vu L'avis favorable de la Commission Ressources le 11 mars 2019,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

Affiché le 09 04 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** le budget supplémentaire 2019 du budget principal de la ville
d'Hennebont

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 6 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU